Mettre les connaissances au service des politiques et des actions en faveur de l'alimentation et des moyens de subsistance

APPEL À SOUMISSION D'ÉTUDES DE CAS, DE VIDÉOS, DE PHOTOMONTAGES ET D'AFFICHES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'appel à soumission d'études de cas, de vidéos, de photomontages et d'affiches pour la Conférence internationale intitulée *Innovations dans les services de vulgarisation et de conseil : Mettre les connaissances au service des politiques et des actions en faveur de l'alimentation et des moyens de subsistance*, qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 15 au 18 novembre 2011, est à présent ouvert. Cet appel vient à la suite du précédent appel à communications et vise à permettre aux agriculteurs, agents de vulgarisation et autres experts n'ayant pas souhaité y participer de faire entendre leur voix dans le débat. Les études de cas, les vidéos, les photomontages et les affiches doivent illustrer les activités de vulgarisation et de conseil menées sur le terrain et rendre compte des résultats obtenus. Les organisateurs souhaitent recueillir des exemples de bonnes/meilleures pratiques pouvant servir de base à la réflexion sur l'amélioration des services de conseil et de vulgarisation agricoles, en vue de répondre notamment aux besoins des petits exploitants, des communautés rurales marginalisées, des femmes et des jeunes.

La date limite de soumission des <u>résumés</u> (<u>200 à 300</u> mots maximum) est fixée au <u>15 juillet</u> <u>2011</u>. Nous invitons les auteurs à soumettre leurs résumés en anglais, français ou espagnol à l'adresse <u>extension2011@cta.int</u>, avec copie à <u>info@fara-africa.org</u> et <u>info@g-fras.org</u>.

THÈMES DE LA CONFÉRENCE

Les participants sont invités à soumettre des études de cas, des vidéos, des photomontages ou des affiches en relation avec un ou plusieurs thèmes transversaux de la conférence.

- 1. Orientations politiques. Les politiques gouvernementales façonnent de différentes manières la structure, le fonctionnement et la performance des services de conseil et de vulgarisation agricoles. Quels bonnes/meilleures pratiques ou obstacles rencontrés dans l'application des politiques favorisent ou pénalisent l'innovation dans les services de conseil et de vulgarisation agricoles ? Quels ont été les instruments politiques les plus efficaces ? Ont-ils contribué à renforcer la responsabilité, l'efficacité, l'autonomisation et l'impact ? Des leçons ont-elles été tirées pour réformer les structures de gouvernance et attirer des investissements publics et privés dans les services de conseil et de vulgarisation ? Les gouvernements pourraient-ils s'en inspirer pour promouvoir ces services en tant que biens publics ? Quel ensemble de réglementations, de biens et de services est le plus approprié pour fournir des services de conseil et de vulgarisation permettant aux pays d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés ? Quelles recherches sont nécessaires pour combler le fossé des connaissances ?
- 2. Renforcement des capacités. Les capacités nécessaires pour stimuler l'innovation dans les services de conseil et de vulgarisation sont multiples et variées. Les petits exploitants agricoles et les communautés marginalisées doivent articuler la demande, avoir accès aux marchés agroalimentaires et assurer le suivi-évaluation de la

performance des services. Les agents de vulgarisation doivent fournir des services de qualité, rentables et efficaces, et assurer le suivi-évaluation de leur impact. **Quelles** nouvelles connaissances, compétences et infrastructures faut-il développer face au rôle accru des services de conseil et de vulgarisation agricoles ? **Comment** renforcer au mieux les capacités des acteurs concernés à court et moyen terme ? **Quels** types et niveaux d'investissement faut-il privilégier ? **Quelles** sont les bonnes/meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités ? **Quelles** recherches sont nécessaires pour combler le fossé des connaissances ?

- 3. Outils et approches. Plusieurs outils et approches ont été testés afin d'améliorer les services de conseil et de vulgarisation agricoles. Quels sont les approches et outils (y compris l'utilisation des TIC et des médias de masse) innovants jugés les plus efficaces pour améliorer la fourniture de ces services ? Quel a été l'impact sur la structure, le fonctionnement et la performance de ces services ? Ont-ils été renforcés et étendus ? Si tel n'a pas été le cas, comment faire pour assurer la qualité, la rentabilité, la durabilité et l'impact de ces services sur la productivité agricole, les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles ? Les leçons et les bonnes/meilleures pratiques ontelles été partagées avec les décideurs politiques, les acteurs du développement et les professionnels de la vulgarisation dans les différents pays et régions ? Comment et avec quels résultats ? Quelles recommandations avanceriez-vous pour favoriser à l'avenir le partage des connaissances ?
- 4. Réseaux d'apprentissage. L'innovation est un levier de développement socioéconomique (notamment en faveur des plus pauvres) et l'apprentissage une composante essentielle du processus d'innovation. Ce processus repose sur les capacités d'intégration des agriculteurs dans l'apprentissage, mais aussi sur la participation des chercheurs, des agents de vulgarisation et de conseil, et leur apport de valeur ajoutée, à ces réseaux. Quand ces réseaux d'apprentissage ont-ils été créés, qui sont les acteurs impliqués dans ces réseaux et quelles sont les interactions entre les différents acteurs? À quel(s) niveau(x) opèrent ces réseaux? Quel a été le rôle des services de conseil et de vulgarisation agricoles dans ces réseaux ? Quel a été l'impact sur les processus d'innovation agricole et rurale, et quels sont les enseignements qui peuvent en être tirés ? Ces réseaux ont-ils contribué à améliorer l'efficience et l'efficacité des services de conseil et de vulgarisation – et, si oui, dans quelle mesure ? Quels dispositifs institutionnels faut-il mettre en place pour permettre aux agriculteurs et à d'autres acteurs de se former tout au long de leur vie ? Comment partager les expériences et les leçons tirées avec les décideurs politiques, les acteurs du développement et les professionnels de la vulgarisation ? Quelles sont les principales lacunes en matière de connaissances et quelles recherches sont nécessaires pour les combler?

PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR

Les organisateurs revendiquent le modèle traditionnel de protection de tous les documents soumis par le droit d'auteur sauf si ce droit est détenu par une tierce partie, telle qu'une agence gouvernementale, et autorisent n'importe qui – sur simple demande – à les utiliser à des fins scientifiques ou autres, à la condition que soient mentionnés les noms de l'auteur et des organisateurs.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les agriculteurs, les organisations paysannes, les vulgarisateurs et les autres prestataires de services de conseil du secteur public ou privé, les chercheurs, les universitaires, les décideurs politiques, les représentants des organisations non gouvernementales et des agences de développement sont invités à soumettre leurs propositions de communications.

Les propositions seront évaluées, à partir de critères spécifiques clairement établis, par les commissions techniques pertinentes pour chacune des thématiques de la conférence. Celles qui recoupent un ou plusieurs thèmes de la conférence et démontrent un impact (même potentiel) sur les agriculteurs, les organisations paysannes, les moyens de subsistance, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité (y compris la rentabilité) des politiques, pratiques et services de conseil et de vulgarisation agricoles, seront examinées en détail aux fins d'inclusion dans le programme de la conférence. Certains textes non sélectionnés pourront, le cas échéant, être présentés au sein de l'espace d'exposition et d'échange. La décision finale incombe au Comité de pilotage international (CPI).

La date limite pour la soumission des résumés (200 à 300 mots maximum) est fixée au **15 juillet 2011.** Les <u>résumés</u> approuvés seront publiés dans le programme de la conférence. Ils devront être au format <u>MS Word 2003-2007 ou compatible</u>. Les fichiers PDF ne seront pas acceptés. Les résumés reçus après le <u>15 juillet 2011</u> ne seront pas pris en considération.

Une notification d'acceptation des propositions de résumés sera envoyée au plus tard le <u>15 août 2011</u>. Les candidats sélectionnés seront alors invités à envoyer leurs présentations définitives (études de cas, vidéos, photomontages ou affiches).

La date limite pour la soumission des études de cas, des vidéos, des photomontages ou des affiches est fixée au <u>30 septembre 2011</u>. Les présentations reçues <u>après le 30 septembre</u> ne seront pas prises en considération. Les études de cas, les vidéos, les photomontages ou les affiches approuvé(e)s seront publié(e)s dans les **actes de la conférence** en 2012.

1. DIRECTIVES POUR LES ÉTUDES DE CAS

Les études de cas soumises devront être au format MS Word 2003-2007 ou compatible, en Times New Roman, et être aussi concises que possible (4 à 6 pages maximum, figures et tableaux compris). Une page de texte doit comprendre en moyenne 500 à 800 mots. Elles seront organisées comme suit.

A. TITRE ET AUTEUR(S)

Les titres seront saisis en MAJUSCULES, GRAS, 14 points. Le nom de l'auteur (ou des auteurs) sera en gras, 12 points, avec la première lettre écrite en majuscule. Celui-ci ne doit être précédé d'aucun titre (exemple : M., Mme, Mlle, Dr, Prof.). Les initiales seront suivies d'un point. Si deux initiales sont mentionnées, n'insérez pas d'espace entre les deux ; insérez un espace uniquement avant le nom. L'usage est de placer le nom après le prénom, même dans les pays qui utilisent un ordre différent (les nom et prénom doivent toujours être accentués pour éviter d'enfreindre les règles de prononciation). Indiquez votre adresse postale complète, y compris vos numéros de téléphone et de télécopie, ainsi que votre adresse électronique (10 points).

B. MOTS CLÉS

Dressez une liste de cinq à sept mots clés non utilisés dans le titre. Cette liste figurera à la fin du résumé (gras, 12 points, avec la première lettre écrite en majuscule).

C. RÉSUMÉ

Le résumé devra être suffisamment clair et informatif. Il n'excédera pas 200 à 300 mots, l'ensemble devant former un seul paragraphe. Il comportera une description concise mais suffisamment explicite de la problématique, de la portée, des objectifs et de la méthode utilisée, ainsi qu'une synthèse des résultats et une conclusion. Le résumé sera écrit en GRAS, MAJUSCULES, 12 points. La première ligne du résumé doit être indentée (en retrait).

D. INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Cette section doit comporter un énoncé de la problématique, une brève analyse documentaire, indiquer la portée et les objectifs de l'enquête/de la recherche/du projet. Elle doit également faire référence à des travaux antérieurs.

E. MÉTHODES, OUTILS ET SOURCES D'INFORMATION

Décrivez de façon concise les méthodes, les outils et les sources d'information, ainsi que les organisations impliquées. Indiquez également les méthodes statistiques utilisées pour analyser les données.

F. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Décrivez les résultats (ce qui s'est produit, ce qui a changé), l'impact des interventions et les enseignements tirés. La section suivante sera consacrée à l'interprétation des résultats, aux implications théoriques et aux conclusions.

G. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Concluez sur une interprétation des résultats, les raisons qui ont fait qu'il y a eu un impact ou non et les enseignements tirés. Formulez éventuellement des recommandations pour le futur en vue d'un élargissement ou d'une adaptation.

Remarque. Les principaux titres seront saisis en MAJUSCULES, GRAS et 12 POINTS : INTRODUCTION, MÉTHODES, RÉSULTATS ET DISCUSSION, CONCLUSIONS.

2. DIRECTIVES POUR LES VIDÉOS

Les vidéos ne doivent pas excéder trois à cinq (3 à 5) minutes. Elles doivent raconter une histoire qui illustre les activités de conseil et de vulgarisation menées sur le terrain et leur impact sur les communautés rurales. Les films et les vidéos soumis seront au format numérique (mini-DV ou DVD ou YouTube), **uniquement en NTSC et PAL**

3 DIRECTIVES POUR LES PHOTOMONTAGES

Le photomontage consistera en une sélection de photos légendées qui ensemble racontent une histoire illustrant des activités de conseil et de vulgarisation. Le résumé préalablement approuvé figurera sur la partie supérieure du photomontage. Son format ne doit pas dépasser 50 cm x 70 cm. Vous pouvez y insérer des remerciements, si nécessaire.

4 DIRECTIVES POUR LES AFFICHES

L'affiche définitive doit être claire, attrayante et porter une marque d'identification. Elle doit illustrer des activités de conseil et de vulgarisation et rendre compte des résultats obtenus. Le résumé préalablement approuvé figurera sur la partie supérieure du photomontage. Son format ne doit pas dépasser 50 cm x 70 cm. Vous pouvez y insérer des remerciements, si nécessaire.

AUTRES DIRECTIVES GÉNÉRALES

Remerciements

Les auteurs pourront adresser leurs remerciements pour un soutien matériel ou financier, ainsi qu'à des collègues et collaborateurs pour leur appui, en évitant d'inclure les personnes chargées des tâches de routine (secrétariat) et les membres de leur famille.

Espacement et indentations

Dans les études de cas, le texte doit être en « interligne simple » et « justifié » afin d'occuper la totalité de la zone imprimable. Ménagez un retrait (0,6 cm) à partir de la deuxième ligne pour les sections « Mots clés » et « Références bibliographiques ». La première ligne de chaque paragraphe sera également en retrait de 1,25 cm, sauf si elle suit immédiatement un sous-titre. Ne sautez pas de ligne entre les paragraphes d'une même section.

Orthographe

L'uniformité, la fluidité et la justesse pour les textes en anglais, français et espagnol sont requises. Les mots ou les phrases en latin, ainsi que les expressions ou locutions courantes telles que « c.-à-d. », « par ex. », « et al. », « in vitro », « ex vitro » et « etc. » devront être utilisés selon les règles établies. La locution « etc. » pour « ainsi de suite » sera utilisée seulement avec des séries, comme « 1, 2, 3, etc. ».

Unités de mesure

Ayez recours exclusivement au système métrique. Vous adopterez les abréviations suivantes : L pour litre, mg/L pour milligramme par litre, ml pour millilitre et t pour tonne (tonne métrique). Le système international d'unités pourra être utilisé si nécessaire.

Citations et références bibliographiques

Les références bibliographiques citées dans le texte seront présentées par ordre chronologique et mises entre parenthèses, comme suit : (Peters, 1950 ; Jones et Smith, 1990 ; Brown et al., 1999). Au besoin, vous différencierez les auteurs portant le même nom (et ayant publié la même année) par l'initiale de leur prénom. Remarque : l'indication « et al. » est utilisée pour les références lorsque trois auteurs ou plus sont mentionnés. Dans le cas des communications personnelles, insérez le nom ou les initiales dans le texte, et non dans la section « Références bibliographiques ». La date est optionnelle. Ainsi : (A.B. Peters, commun. pers.) ou (A.B. Peters, commun. pers., 2001). Seuls les auteurs cités dans le texte doivent apparaître dans les références bibliographiques. Les auteurs se suivront dans l'ordre alphabétique, lettre par lettre, et selon l'ordre chronologique de leur parution pour les publications des mêmes auteurs. N'utilisez pas de virgule avant « et » après le pénultième auteur. Ne pas attribuer de numéro d'ordre si la revue utilise déjà une numérotation continue pour chaque volume. Dans les exemples ci-après, notez que dans tous les cas le nom précède le prénom ou les initiales.

Article de revue

Navazoi, J.P. and Simon, P.W. 2001. Diallel analysis of high carotenoid content in cucumber. J. Amer. Soc. Hort. Sci. 126: 100-104.

Van Os, E. and Benoit, F. 1999. Stare of the art of Dutch and Belgian greenhouse horticulture and hydroponics. Acta Hort. 481: 765-767.

Livre

Darrow, G.M. 1966. The Strawberry: History, Breeding and Physiology. Holt, Rinehart and Winston, New York.

Chapitre de livre

Daubeny, H.A. 1996. Brambles. p. 109-190. In: J. Janick and J.N. Moore (eds.), Fruit reeding, Vol. 3, Nuts. Wiley, New York.

Chapitre des actes d'une conférence

Aviram, M. and Fuhrman, B. 1998. Tomato lycopene and -carotene inhibit LDL oxidation. Proc. Tomato and Health Seminar. Pamplona, Spain 25-28 May. P. 45-52.

Site web

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2002. www.fao.org

Tableaux et figures

Les tableaux et les figures doivent figurer à la fin de l'article, dans cet ordre, ou être insérés dans les affiches, les vidéos ou les photomontages, le cas échéant.